



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 06/2026



Objet du préavis

Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie à la route de Grandcour donnant accès au site de l'Eparsé

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Objet du préavis	4
2.1.	Projet global	4
2.2.	Descriptif des travaux	6
3.	Gestion de la déchetterie durant les travaux	7
4.	Accès aux déchets carnés durant les travaux	8
5.	Coûts des travaux	9
6.	Planning d'intention	9
7.	Financement	10
8.	Synthèse	10
9.	Conclusions	11

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

La réalisation de la nouvelle station d'épuration (STEP) et celle de la centrale de chauffe sur le site de l'Eparse vont nécessiter l'installation de nombreuses infrastructures souterraines dans la route de Grandcour, longeant la rive droite de la Broye. Cette route va ainsi être fortement impactée, et devra être reconstruite dans son intégralité.

Les infrastructures suivantes sont projetées :

1. réalisation du réseau de distribution de chaleur raccordant la future centrale de chauffe au réseau de distribution présent à la route de Grandcour (route cantonale RC 513C) ;
2. réalisation de la conduite de refoulement des eaux usées communales (EU), raccordant le Bassin de Rétention des Eaux Pluviales (BREP), projeté sur le site de l'actuelle STEP, à la future STEP de l'Eparse. Pour rappel, elle sera surélevée d'un mètre par rapport à l'actuelle pour limiter au maximum les risques d'inondations ;
3. remplacement de l'actuelle conduite d'eau potable Eternit DN 125 mm (EP), datant des années 1970, située entre l'accès actuel à la déchetterie et la future STEP de l'Eparse ;
4. remplacement de la borne hydrante (BH) située au niveau du bâtiment des déchets carnés, avec déplacement vers l'entrée du site de l'Eparse ;
5. reprise partielle de la conduite d'eau privée DN 40 mm du bâtiment des déchets carnés, en raison de la suppression d'une partie de la conduite d'eau communale et déplacement de la BH ;
6. pose de tubes de protection pour tirage de fibres optiques (FO), communales et privées ;
7. mise à niveau des services présents dans la chaussée (électricité, téléphone, etc.).

Le présent préavis ne concerne que les points 3 à 6 ci-dessus, soit la mise à niveau des infrastructures communales de distribution d'eau, de défense incendie et de préparation à la future fibre optique. En effet, le réseau de distribution de chaleur est géré par Payerne Energies SA (PESA), alors que la conduite de refoulement des eaux usées est gérée par l'association intercantonale de l'Eparse.

Cette nouvelle conduite d'eau permettra d'améliorer notablement la défense incendie dans le secteur de la zone industrielle. Le positionnement de la borne hydrante a été optimisé en collaboration avec le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) et l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA).

La défense incendie du bâtiment des déchets carnés sera ainsi assurée depuis cette nouvelle borne hydrante installée au niveau de l'accès à la STEP de l'Eparse. Il en résultera une diminution de la longueur de la conduite d'eau communale à remplacer, et supprimera un point faible du réseau du fait que les consommations en eau du bâtiment des déchets carnés ne permettent pas un renouvellement suffisant de l'eau dans la conduite.

Ainsi, seule une nouvelle conduite d'eau de diamètre de 40 mm sera installée depuis la nouvelle BH, pour raccorder le bâtiment des déchets carnés.

Les travaux de remise en état de la chaussée seront répartis entre chaque entité (Commune, PESA, Eparse, autres), selon une clé de répartition établie en fonction des sections de fouilles propres à chacune.

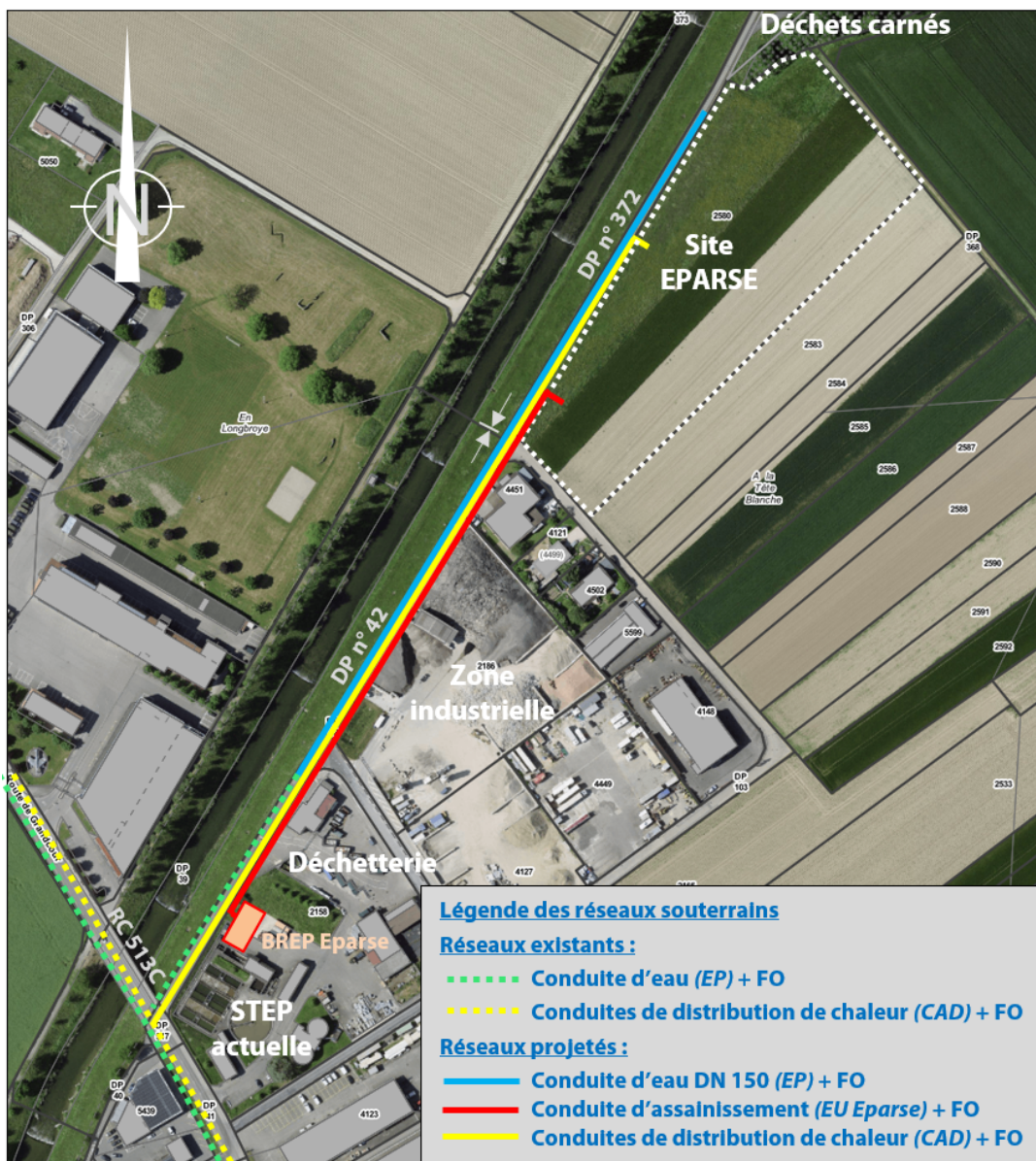
2. Objet du préavis

2.1. **Projet global**

Pour une parfaite compréhension du projet, il est nécessaire d'appréhender l'ensemble des enjeux représentés par l'assainissement intégral de la route de Grandcour.

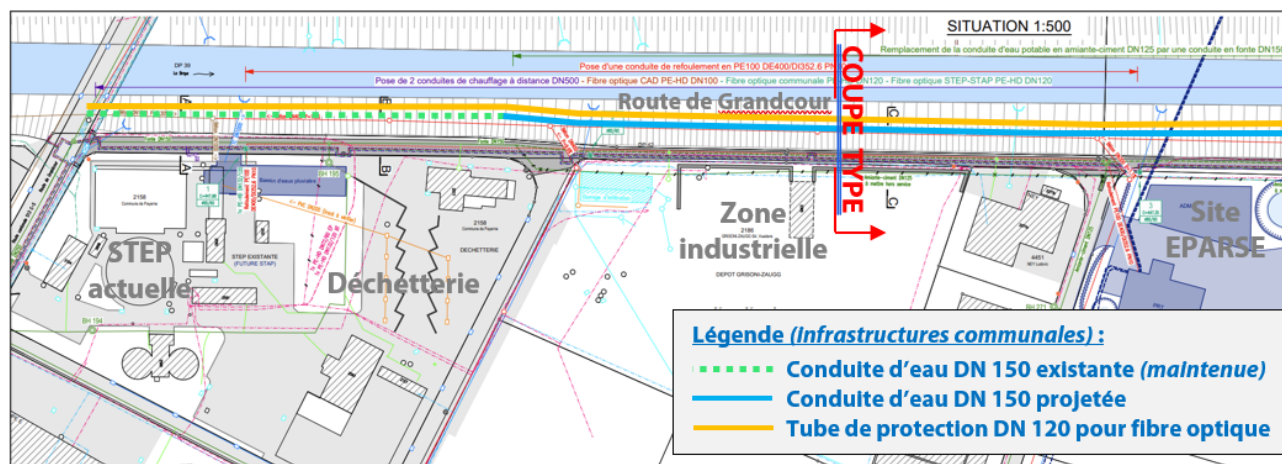
Les différentes infrastructures concernées sont :	Commune :	Eau potable	(EP)
		Fibre optique	(FO)
	EPARSE :	Eau usée	(EU)
		Fibre optique	(FO)
	PESA :	Chauffage à distance	(CAD)
		Fibre optique	(FO)

L'ensemble des infrastructures souterraines projetées est représenté ci-dessous.

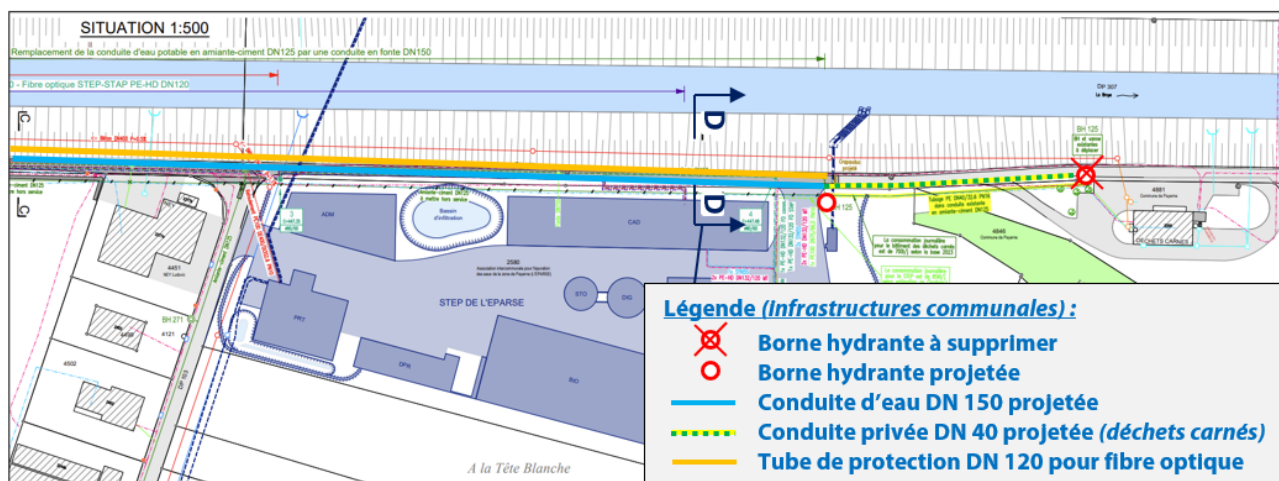


Situation générale des infrastructures souterraines projetées

Les extraits de plans ci-dessous informent de manière plus détaillée sur les infrastructures communales à réaliser.



Situation générale de la zone industrielle (coupes types voir ci-après)



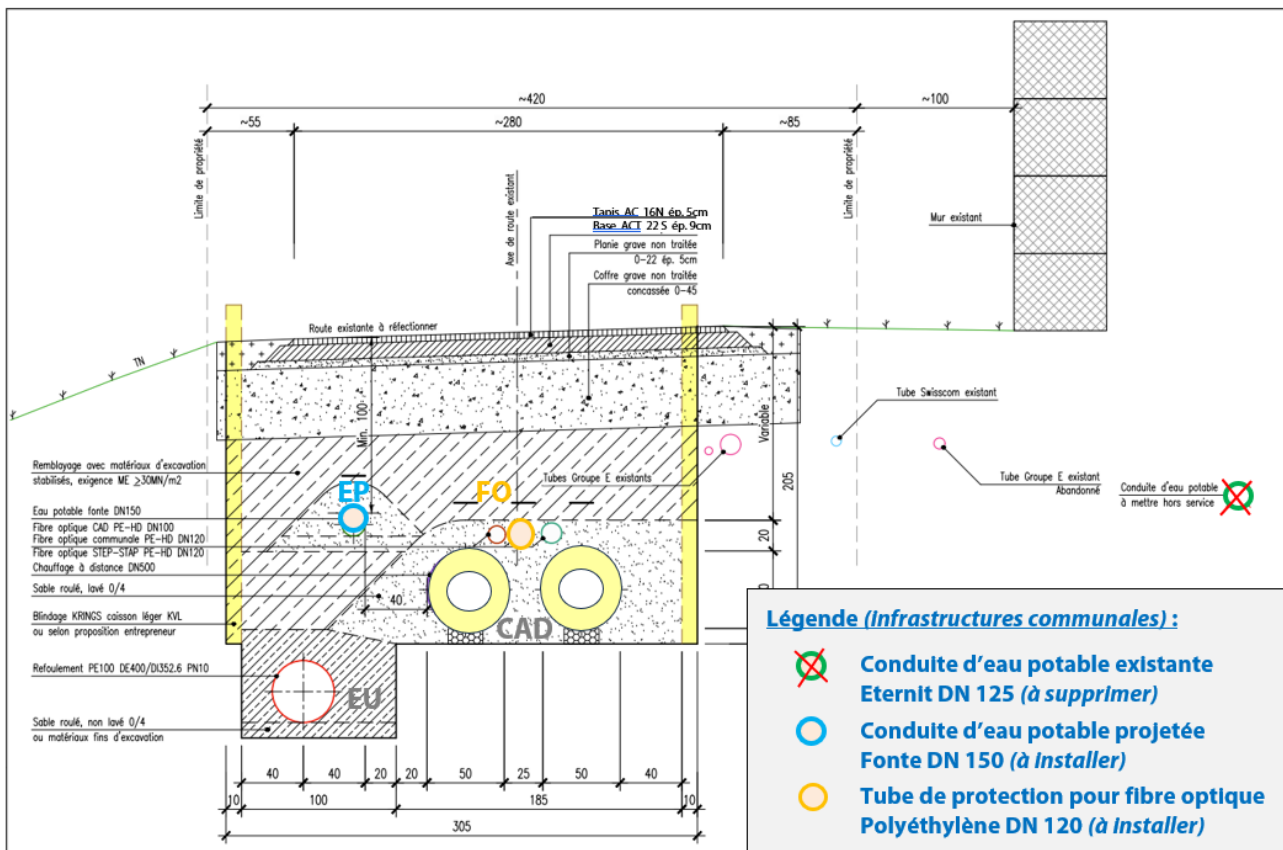
Situation sites Eparsé, déchets carnés

Le gabarit de la chaussée existante, entre la route de Grandcour et le bâtiment des déchets carnés ne sera pas élargi suite aux travaux d'infrastructures. Les aménagements liés à la future STEP et à la centrale de chauffe viendront s'y raccorder.

Afin de garantir la meilleure stabilité dans le temps, le projet prévoit la pose de deux couches d'enrobé, à savoir une couche de support (ACT 225 ép. 9 cm) et une couche d'usure (AC 16 N ép. 5 cm). L'entretien sera également facilité, seule la couche d'usure sera à remplacer le moment venu.

La réalisation des travaux prévus sur cette route regroupe plusieurs Maîtres d'ouvrages (Commune, PESA et Eparsé). La Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs CFA Ingénieurs Conseils SA à Payerne pour coordonner les prestations entre ces différentes entités. Le bureau d'ingénieurs RWB Vaud SA, gérant la partie du chauffage à distance, se chargera d'intégrer à ses propres prestations (soumissions, mise à l'enquête publique) celles traitant de la conduite d'eau potable. Ces prestations font partie intégrante du devis des travaux figurant au chapitre 5, Coûts des travaux.

Durant toute la durée des travaux, la STEP, la déchetterie et la zone industrielle pourront continuer de fonctionner sans interruption. Pour la déchetterie, les adaptations de circulation seront communiquées suffisamment tôt sur site (affiches grand format A0), au travers du journal communal, ainsi que sur les réseaux sociaux communaux. L'ensemble des personnes et entreprises touchées par les travaux sera préalablement informé par courrier.



Coupe type en travers de la route, situation voir ci-dessus

2.2. Descriptif des travaux

Le projet prévoit les infrastructures communales suivantes.

Installation sanitaire et FO

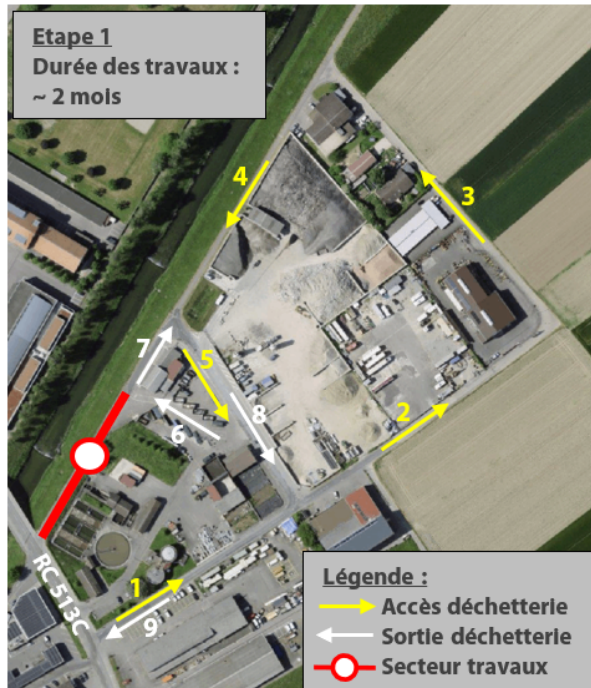
- Conduite d'eau en fonte ductile DN 150 : 380 m. ;
- Conduite d'eau en fonte ductile DN 125 (BH) : 12 m. ;
- Conduite en polyéthylène DN 40 (privé) : 80 m. ;
- Borne hydrante et vanne de garde : 1 pièce ;
- Jeu de vannes au raccordement sur l'existant : 1 pièce ;
- Tube de protection DN 120 pour la fibre optique : 520 m.

Travaux de génie civil

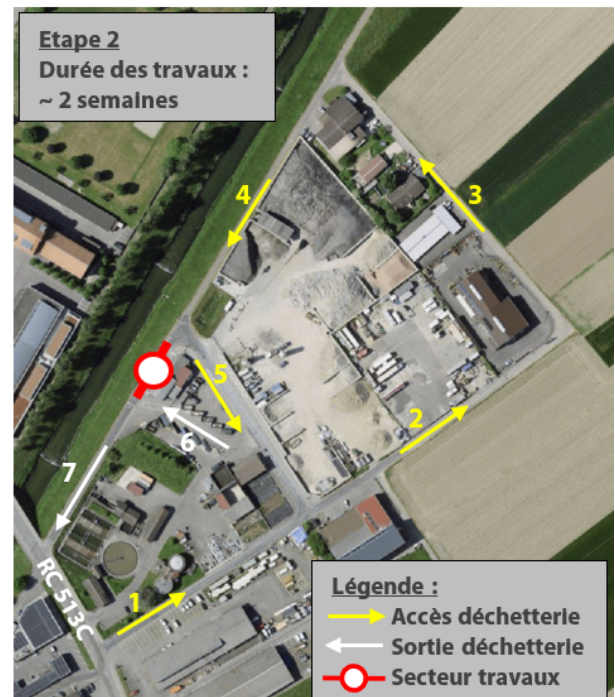
- fouille en tranchée, profondeur moyenne 130 cm, largeur moyenne 80 cm ;
- matériaux d'excavation non-stockés sur site ;
- réfection intégrale de la chaussée, à savoir réalisation d'un coffre routier en grave et pose des revêtements bitumineux.

3. Gestion de la déchetterie durant les travaux

Pour réaliser ces travaux, tout en maintenant l'accès à la déchetterie possible, plusieurs étapes de réalisation ont été planifiées.



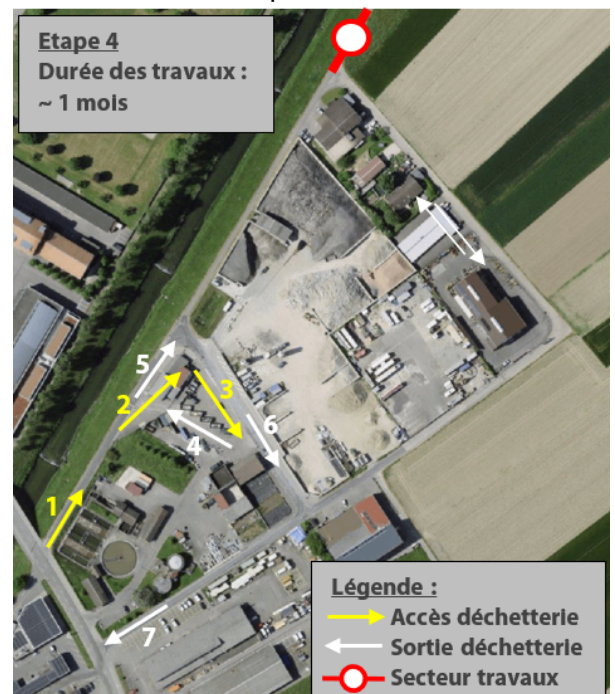
Situation travaux, étape 1 (barrières en service)



Situation travaux, étape 2 (barrières en service)



Situation travaux, étape 3 (retour accès traditionnel)



Situation travaux, étape 4 (accès traditionnel)

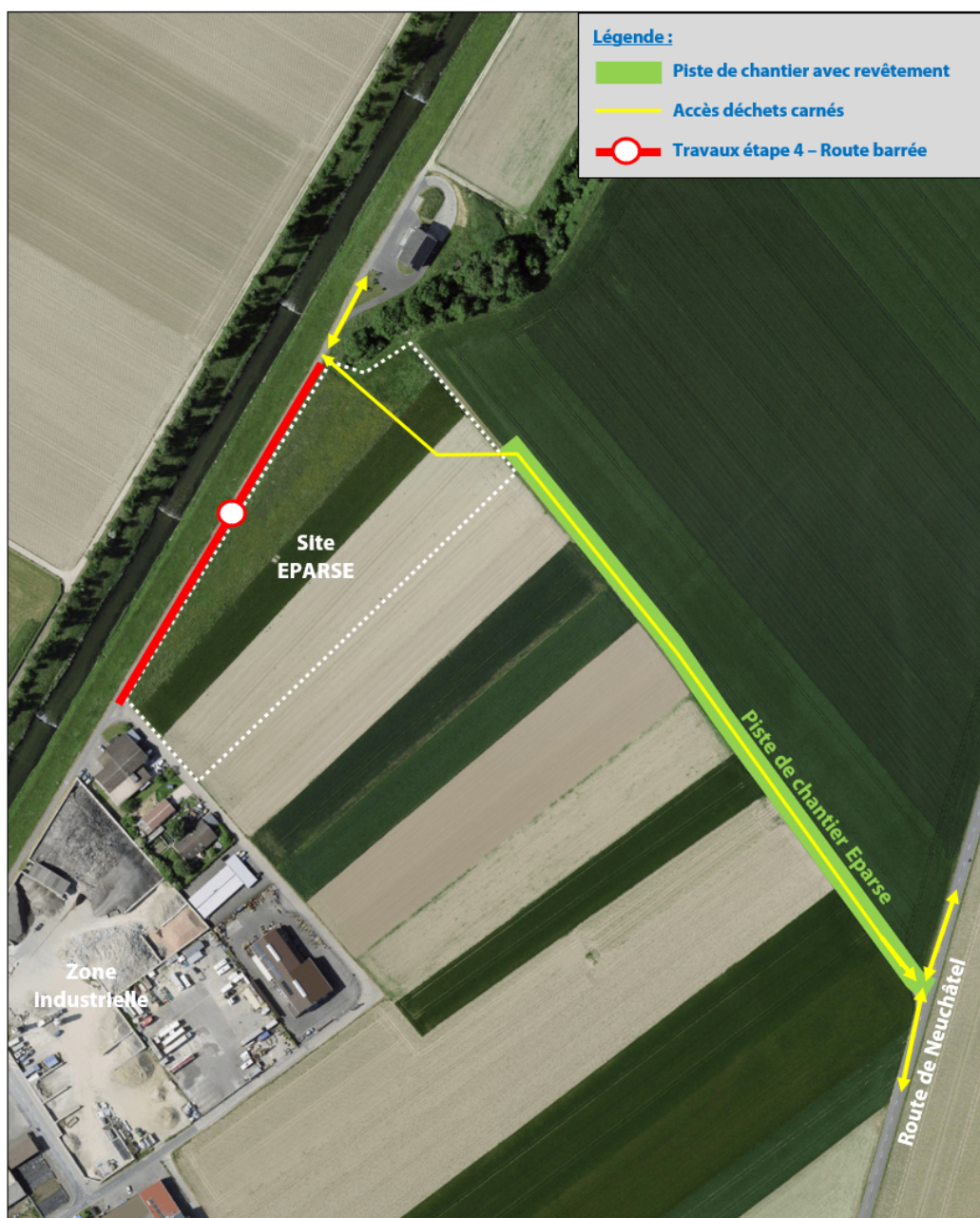
Avant d'entreprendre les travaux (~ 3 à 4 semaines), des panneaux d'information format A0 seront installés sur le site de la déchetterie. L'information sera également donnée via le site internet communal et les réseaux sociaux.

Avant la fermeture de la route de Grandcour (dès l'étape 1), des panneaux directionnels seront disposés au niveau de la route de Grandcour (route cantonale RC 513C) et des routes desservant la zone industrielle, pour rappeler aux utilisatrices et utilisateurs le cheminement adapté. Pour rappel, l'ensemble des personnes et entreprises touchées par les travaux sera préalablement informé par courrier.

4. Accès aux déchets carnés durant les travaux

Durant la réalisation des étapes 1 à 3 des travaux, l'accès au bâtiment des déchets carnés pourra se faire au travers de la zone industrielle.

Par contre, la réalisation de l'étape 4 ne permettra plus d'utiliser la route d'accès le long des berges de la Broye. En effet, avec les infrastructures à réaliser (EP, EU et CAD), la route sera complètement démolie, et bloquée par les machines et travaux. L'accès devra ainsi se faire en utilisant la piste de chantier à travers champs. La zone protégée (biotope) sera naturellement évitée, un cheminement sera créé sur le site de l'Eparsé, le temps de finaliser les travaux d'infrastructures.



Accès au bâtiment des déchets carnés

5. Coûts des travaux

La réalisation des travaux communaux est devisée à :

Travaux de génie civil *	Fr.	190'000.—
Travaux d'appareillage EP	Fr.	95'000.—
Borne hydrante	Fr.	8'000.—
Raccordement sur existant, y compris vanne à 3 voies	Fr.	6'000.—
Reprise raccords privés, y compris conduites	Fr.	8'000.—
Tube de protection DN 120 pour FO	Fr.	15'000.—
Honoraires d'ingénieurs	Fr.	48'000.—
Divers et imprévus	Fr.	<u>37'000.—</u>
Total HT	Fr.	407'000.—
TVA 8.1 %	Fr.	<u>32'967.—</u>
Total TTC arrondi	Fr.	<u>440'000.—</u>

* Les coûts du génie-civil comprennent la part des revêtements bitumineux prise en charge relative à la conduite d'eau potable + FO au prorata des sections de fouilles propre à chaque Maître d'ouvrage.

Nous pouvons nous attendre à une subvention de l'ECA de l'ordre de Fr. 80'000.—.

Récapitulatif

Total général des travaux TTC	Fr.	440'000.—
Prestations communales pour la pose de la conduite d'eau	./.	Fr. 20'000.—
Subvention attendue de l'ECA	./.	Fr. <u>80'000.—</u>
Total net (TTC)	Fr.	<u>340'000.—</u>

6. Planning d'intention

Le planning d'intention est le suivant.

Adoption par la Municipalité	Février 2026
Adoption par le Conseil communal	Avril 2026
Travaux, étape 1	Mai à fin juin 2026
Travaux, étape 2	Jusqu'à mi-juillet 2026
Travaux, étape 3	Mi-août à fin octobre 2026
Travaux, étape 4	Novembre 2026

7. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Si ces derniers ne devaient pas être suffisants, il faudrait alors recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 28/2021). Dans ce cas, et pour autant que la Municipalité décide de recourir à l'emprunt pour la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit Fr. 440'000.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués, se situeraient aux environs de Fr. 72 mios.

L'investissement sera porté au bilan pour le montant de Fr. 440'000.—, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA. Cet investissement doit être amorti sur une durée de 60 années conformément aux dispositions légales et réglementaires MCH2.

Ce projet fait partie du programme de législature 2021-2026.

Frais annuels de fonctionnement :

Amortissement	1.67 %	de Fr. 440'000.—	Fr. 7'350.—
Intérêts	2 %	de Fr. 440'000.—	Fr. 8'800.—
Total			<u>Fr. 16'150.—</u>

8. Synthèse

La réalisation de ces travaux est d'importance, car elle permettra à Payerne, ainsi que pour l'Eparse et PESA, les raccordements aux infrastructures en attentes.

L'alimentation en eau et la défense incendie de l'ensemble du secteur seront notablement améliorées. Cela permettra de supprimer également l'actuel bras mort (eau insuffisamment renouvelée) que représente l'alimentation actuelle et la défense incendie du bâtiment des déchets carnés.

Le réseau de distribution de chaleur, géré par la société PESA, sera prêt à être raccordé à la future centrale de chauffe, située sur le site de l'Eparse.

Le réseau d'assainissement des eaux de l'Eparse sera prêt à raccorder les eaux usées communales à la future STEP intercantonale, permettant par la même occasion la déconstruction de la STEP communale actuelle.

Chaque réseau mettra en place son propre tube de protection pour fibre optique. Au niveau communal, cela répond à la stratégie de développement prévue.

Les autres services (électricité, téléphone, etc.) ont été informés de ces travaux et seront intégrés en cas d'intérêt de leur part.

Enfin, avec la réfection complète de la chaussée, ce sont de nouveaux revêtements bitumineux qui seront mis en place, assurant durabilité et qualité de roulement durant de nombreuses années.

9. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 06/2026 de la Municipalité du 18 février 2026 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à installer la conduite d'eau potable et de défense incendie à la route de Grandcour pour un montant de Fr. 440'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 420'000.— TTC (Fr. 440'000.— ./ Fr. 20'000.—) par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 440'000.— relatif à l'installation de la conduite d'eau potable et de défense incendie à la route de Grandcour, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 18 février 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

L. Voinçon

C. Thöny

Municipal délégué : M. Jacques Henchoz